

# ARRÊTÉ

relatif à la modification d'une artère sur les communes  
de Confignon et Plan-les-Ouates

25 juin 2025

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 1<sup>er</sup> mars 2025;  
Vu le développement du PDQ Les Cherpines n° 29'897;  
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 19 mai 2025,

### ARRÊTE :

1/ Il est modifié :

#### **Chemin des Grands-Champs**

Le chemin commence désormais au chemin des Charrotons.

#### **Chemin des Cherpines**

Le chemin se termine désormais au chemin du Pont-du-Centenaire.

Codes voies inchangés

Entrée en vigueur immédiate

2/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti-el Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 27 juin 2025